



Communiqué de presse

19 juillet 2016

Le Conseil national des villes remet ses avis aux ministres

Le Conseil national des villes (CNV) a remis trois avis à Patrick Kanner, ministre de la Ville, de la Jeunesse et des Sports, et à Hélène Geoffroy, secrétaire d'Etat en charge de la Politique de la Ville, mardi 19 juillet, au ministère.

Ces avis, adoptés à l'unanimité en assemblée plénière, portent sur trois sujets précis :

- L'image des quartiers dans les médias
- Le fonds de participation des habitants
- La prévention de la (des) radicalisations

Ils tiennent compte de la lettre de saisine du ministre, envoyée aux deux présidents du CNV, Valérie Létard et Olivier Klein, en décembre 2015.

Les membres du CNV se sont organisés en groupes thématiques dédiés à chaque sujet. Ils se sont réunis à plusieurs reprises, tout au long de l'année, et ont procédé à une série d'auditions d'acteurs nationaux et locaux. Tous les collègues y étaient représentés et notamment le collège des Habitants.



Contact presse
Claire Striffling-Gauthier
Tél : 01 85 58 60 53
claire.striffling-gauthier@cget.gouv.fr
www.cget.gouv.fr

1. L'image des quartiers dans les medias

L'objectif d'améliorer l'image des quartiers prioritaires, de leurs habitants et des actions qui s'y développent par eux et pour eux, revient à demander que le reflet soit raisonnablement fidèle à la réalité, avec le souci que leurs habitants s'y reconnaissent et que les quartiers soient ressentis, par-delà leur situation, comme participant de la vie urbaine générale et de la communauté nationale.

Les préconisations se déclinent en quatre axes complémentaires:

- **Former**

La lutte contre les stéréotypes doit être généralisée estime le CNV. Il recommande des formations concernant les méthodes de choix des images et de choix des paroles d'experts, les méthodologies d'interviews et l'approfondissement des questions sémantiques.

- **Intégrer**

Le CNV souhaite diversifier les origines des journalistes et des collaborateurs des medias, le plus en amont possible, par des incitations et une meilleure diffusion des filières d'accès aux écoles de journalisme et de techniciens des medias. Il estime que l'apprentissage et les formations alternées devraient être plus ouverts, notamment aux personnes vivant dans les quartiers prioritaires. L'avis souligne également que la richesse multiculturelle (spécialement linguistique) que l'on rencontre dans les quartiers peut faire l'objet d'une valorisation médiatique.

- **Donner à voir**

Il est recommandé que chaque media s'attache à produire une présentation « équilibrée, juste et objective » des quartiers prioritaires au travers de leurs différentes productions, aussi bien sur les programmes de temps courts (l'actualité) que sur les productions hors actualité (fictions, documentaires, divertissement). Présentation équilibrée ne signifie pas un appel à la compassion ou à l'angélisme mais une présentation honnête et rigoureuse. Elle inclut aussi le droit à l'expression des quartiers et à une capacité des médias à relayer les informations et les événements positifs des quartiers (création d'activités, culture etc..). Plusieurs propositions sont développées : engager les collectivités locales dans la production et la diffusion d'information concernant leurs quartiers prioritaires, organiser un événement annuel pour valoriser les médias ayant contribué à promouvoir une bonne couverture des quartiers prioritaires, ou encore créer une banque commune d'informations sur œuvres produites autour de la politique de la ville.

- **Mesurer**

Le CNV propose de mettre en place des mesures de l'image des quartiers dans les médias. Il souhaite que l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV) construise des indicateurs et publie les résultats de ce « Baromètre » dans son rapport annuel.

2. Le fonds de participation des habitants

Les fonds de participations des habitants ont été initiés par les Comités interministériels des villes des 30 juin et 2 décembre 1998. Une circulaire d'incitation à leur mise en œuvre a été adressée aux Préfets par le ministre délégué à la Ville, Claude Bartolone, le 25 avril 2000.

Dans son avis, le CNV rappelle la finalité première de ce dispositif, à savoir « *un soutien financier rapide à un projet non programmé* ». Il s'agit, souligne-il, de « *donner un coup de pouce à de petits collectifs d'habitants afin de les inciter à prendre des initiatives, à s'auto-organiser, à apprendre à monter un projet et le présenter, à le réaliser, aussi modeste soit-il* ». Cela peut aller de l'organisation de fêtes de quartier, à des actions de sécurité routière, de sorties culturelles familiales à des projets liés à l'environnement ou des actions de solidarité...

L'avis insiste sur l'intérêt du FPH et sa pertinence, et préconise que les préfets incitent à son déploiement dans tous les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Les travaux du CNV ont mis au jour la grande disparité de sa mise en œuvre sur le terrain : 40 % des quartiers prioritaires ne seraient pas couverts par un FPH, qui apparaît aujourd'hui comme un dispositif largement méconnu des services déconcentrés de l'Etat, des élus, des associations et des habitants.

Afin de lui donner sa pleine mesure, plusieurs préconisations sont formulées, parmi lesquelles :

- Dissocier la gestion financière et le comité d'attribution
- Etablir une charte et règlement intérieur qui spécifient la composition de ces deux instances
- Intégrer annuellement des habitants porteurs de projets l'année précédente aux jurys d'attribution pour donner plus de transparence aux critères d'octroi des fonds
- Faire connaître le fonds et susciter des initiatives, rendre publiques les aides accordées
- Privilégier le soutien aux actions ponctuelles portées par des collectifs d'habitants

3. Prévention de la (des) radicalisation(s)

Dans sa lettre de saisine, Patrick Kanner a demandé au CNV un avis sur la prévention de la radicalisation dans les quartiers. Plus précisément, il a demandé d'examiner l'élaboration et les modalités de mise en œuvre des plans d'action de la prévention de la radicalisation, en apportant une attention particulière aux acteurs mobilisés et aux éventuelles difficultés rencontrées pour leur mise en œuvre.

Le CNV a identifié quatre axes stratégiques, qu'il estime « *incontournables* » dans l'élaboration des plans d'actions locaux de prévention de la radicalisation :

- L'éducation des enfants et notamment le respect de l'égalité filles-garçons
- La formation des acteurs de premier rang (travailleurs sociaux des collectivités, animateurs de clubs sportifs, éducateurs, enseignants, élus...)
- Le renforcement des liens entre les parents et les enfants pour un dialogue à renouer
- L'adaptation et le renforcement de la présence sociale « sur le terrain ».

Ces axes stratégiques sont déclinés en plusieurs propositions concrètes, comme par exemple : l'occupation de l'espace public ou la lutte contre les violences intrafamiliales...

Au vu la saisine ministérielle, le CNV a décidé de répondre à la commande en deux temps :

- Dès juin, avec l'annonce de mesures jugées « incontournables » et qui doivent être prioritairement intégrées aux plans locaux en cours d'élaboration dans les villes
- Puis, en novembre 2016, après un examen des conditions de leur mise en œuvre dans une dizaine de villes, la formulation de préconisations pour une application optimale de ces mesures.

L'ensemble des avis sont téléchargeables sur le site du CGET.

À savoir

Le secrétariat général du Conseil national des villes est assuré par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET).

Pour aller plus loin, rendez-vous sur l'[espace dédié au CNV sur le site du CGET](#),
www.cget.gouv.fr